

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 19 JUILLET 2013**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 19 juillet 2013, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre et Jean-Michel Jamon.

Étaient excusés : Jean-Paul Brustel, Eric Jacob, Marcel Meyssonier, Patricia Payet et Bruno Christophe qui avaient donné pouvoir à Gilbert Meyssonier, Jean-Michel Jamon, Michèle Valentin, Pascal Garnier et Jean-Luc Fraisse.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Nadine Tallobre a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Délibérations

Acquisition du terrain d'emprise du captage des Crozes :

M. le Maire rappelle au conseil que l'adduction en eau potable du village des Crozes a été reprise par la commune et qu'il y a donc lieu d'acquérir, à titre de régularisation, le terrain d'emprise du captage sis sur la parcelle E-1020 d'une superficie de 307m². Le propriétaire de la parcelle, M. Joseph Borie, consent à céder le terrain pour l'euro symbolique ; les frais de bornage étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acquérir le terrain d'emprise du captage du village des Crozes pour l'euro symbolique non perçu et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

Assainissement du village de Châteauneuf : constitution d'une servitude de passage, parcelle C-358 :

M. le Maire informe le conseil que, dans le cadre des travaux d'assainissement de Châteauneuf (partie basse), il y a lieu de demander à un propriétaire privé la mise à disposition de terrains pour le passage d'une canalisation d'eaux usées.

La parcelle et l'ouvrage concernés sont les suivants : parcelle C-358 sise à Châteauneuf pour le passage d'une canalisation d'eaux usées d'une longueur de 14ml.

M. le Maire propose de constituer, par voie d'acte authentique, une servitude de passage sur cette parcelle ; ainsi, une fois publié au bureau des Hypothèques, cet acte sera opposable aux tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de constituer une servitude de passage sur la parcelle C-358 pour le passage d'une conduite d'eaux usées et d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte authentique qui en découlera.

Assurance statutaire du personnel : adhésion au contrat groupe du Centre de gestion :

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2014, au contrat-groupe souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'assureur Generali, via le courtier SOFCAP, en ce qui concerne l'assurance statutaire du personnel.

Le taux de cotisation est de 6,30% pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et de 1,00% pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public.

Personnel communal : Transformation d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise :

M. le Maire expose au conseil qu'un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, a réussi les épreuves de l'examen professionnel d'agent de maîtrise (session 2012). Pour valider son succès à cet examen, cet agent doit faire acte de candidature sur un poste d'agent de maîtrise qui soit vacant. Pour cela, il peut postuler à une vacance existant dans une autre collectivité ; le conseil a aussi la possibilité de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2014, par suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil décide, par 11 voix contre et 4 pour, de ne pas transformer le poste dans la mesure où la commune n'a pas besoin actuellement d'un agent de maîtrise supplémentaire.

Adhésion au réseau des communes forestières :

M. le Maire présente au conseil la FNCOFOR, Fédération nationale des Communes forestières, dont l'objectif est de proposer aux communes forestières de s'unir pour valoriser et protéger le patrimoine forestier. Il précise que la mission de cet organisme et de ses associations départementales est d'aider la commune à assurer la conservation et la bonne croissance de la forêt de manière à mieux répondre aux souhaits des administrés et à développer le territoire forestier grâce à une bonne gestion. Après que M. le Maire a souligné l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières, le conseil décide à l'unanimité d'y adhérer.

M. le Maire soumet, ensuite au conseil, le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ANEM, Association nationale des élus de la montagne. Le conseil décide par 5 voix pour (S. Charrat, E. Jacob,

JM. Jamon, P. Garnier et H. Trescartes) et 10 contre de ne pas renouveler l'adhésion de la commune à l'ANEM.

Aménagement place Dr Gallaud et avenue de la Gare : réalisation d'un emprunt court-terme et d'un emprunt-relais TVA :

M. le Maire soumet au conseil, les propositions des deux établissements bancaires consultés pour la réalisation d'un emprunt de 460 000€ et d'un emprunt court-relais TVA de 143 400€ ; il propose de retenir les offres du Crédit agricole aux conditions suivantes :

- **Emprunt court-terme :**
 - Objet : **financement des travaux d'aménagement place Docteur Gallaud et avenue de la Gare**
 - Montant : **460 000€**
 - Type d'amortissement : capital constant
 - Taux fixe : 4.08%
 - Durée du prêt : 20 ans
 - Périodicité de remboursement : trimestrielle
- **Emprunt relais-TVA :**
 - Objet : **financement TVA des travaux d'aménagement place Docteur Gallaud et avenue de la Gare**
 - Montant : **143 400€**
 - Durée : 2 ans
 - Taux fixe : 2.19%
 - Périodicité de remboursement : *in fine* pour le capital, trimestrielle pour les intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour, 4 contre (JL. Fraisse, M. Meyssonier et H. Trescartes) et 1 abstention (G. Caroff-Duflos) de retenir les offres du Crédit agricole pour le financement des travaux d'aménagement place Dr Gallaud et avenue de la Gare et autorise M. le Maire à signer les contrats de prêts et tout document afférent à cette affaire.

Les conseillers ayant voté contre expliquent leur choix en soulignant qu'il aurait été souhaitable de diversifier les financeurs de la commune dans la mesure où la grande majorité des prêts en cours ont été réalisés auprès du Crédit Agricole.

École laïque Jean Macé : semaine de 4 jours ½ organisation du mercredi matin ; modification de la convention Commune-Conseil général-collège :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission des Affaires scolaires, rappelle au conseil que la semaine de 4 jours ½ sera mise en place à la rentrée à l'école laïque Jean Macé. La demi-journée supplémentaire portant sur le mercredi matin, un agent communal devra assurer le service de 7h30 à 12h30, soit 5h00.

Pour satisfaire ce besoin sans augmentation des dépenses, Gilbert Meyssonier propose de prélever 150 heures sur le poste de l'agent communal mis-à-disposition au collège pour l'aide à la préparation des repas de la cantine de l'école dans la mesure où depuis 2008, date de l'affectation de cet agent, le nombre de repas servi à l'école a baissé de 14%. Ces 150 heures seront affectées à l'école et le travail sera effectué par l'agent en question. Le principal du collège a donné son accord à ce prélèvement sous réserve de traiter la demande du collège d'une participation de la commune aux financements des investissements liés au renouvellement du matériel de cuisine au collège. Après discussion, ce point est différé à la rentrée de septembre dans l'attente d'une rencontre avec le Principal et la gestionnaire du collège et avec un représentant du Conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour et 3 abstentions (R. Puech, S. Charrat et G. Caroff-Duflos), N. Tallobre ne prenant pas part au vote,

- de prélever 150 heures sur le poste de l'agent communal affecté au collège et de les transférer à l'école le mercredi matin dès la rentrée scolaire 2013-2014 ;
- de surseoir à la signature de la nouvelle convention entre la commune, le Conseil général et le collège dans l'attente d'une entrevue à la rentrée avec l'ensemble des personnes intéressées.

2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2313 B-2314 sises 3, rue Gabriel Breul ;
- B-2556 sise 6, rue Marcel Saby ;
- B-392 B-1691 sises 29, rue du Parc ;
- B-419 sise 7, place de la Grande Fontaine.

3. Informations sur l'activité de la CCPA

Lors du bureau du 11 juin les points suivants ont été évoqués : répartition des sièges par commune en vue du prochain mandat ; débroussaillage de la voie ferrée de Monlet à Darsac.

4. Questions des conseillers et du public

Néant

5. Informations de la municipalité

- Rapports annuels du service de l'eau et du SICTOM : R. Puech présente les rapports d'activités des services de l'eau et des ordures ménagères. Ces documents seront consultables sur le site de la mairie et sur place.
- PLU-AVAP-Schéma directeur d'assainissement : date d'entrée en vigueur le 12 juillet 2013.
- Chantier de jeunes : le chantier de jeunes aura lieu, cette année, du 02 au 23 août, les repas de midi seront pris à la cantine de l'école et l'hébergement se fera au camping. Un pot d'accueil sera organisé en mairie le 05 août, à 17h00.

Séance levée à 22h15.